

Budget rectificatif 4/2009: projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique; infrastructures à large bande dans les zones rurales et «bilan de santé» de la PAC

2009/2039(BUD) - 27/04/2009 - Projet de budget du Conseil

Le 8 avril 2009, la Commission a transmis au Conseil un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 4 au budget général 2009, qui transpose dans le budget de l'UE l'accord politique dégagé sur le financement du plan européen pour la relance économique.

Cet APBR n° 4/2009 comporte les deux éléments suivants:

1) pour les projets dans le domaine de l'énergie visant à aider à la relance économique:

- création d'un nouvel article 06 04 14 (Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique), ainsi que de 4 nouveaux postes, dotés des crédits suivants:

- 06 01 04 13 (Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique - Dépenses pour la gestion administrative), avec un montant de 1,2 million EUR en crédits d'engagement et en crédits de paiement;
- 06 04 14 01 (Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique - Réseaux énergétiques), avec un montant de 1.188,4 millions EUR en crédits d'engagement et un montant de 75 millions EUR en crédits de paiement;
- 06 04 14 02 (Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique - Piégeage et stockage du carbone (PSC)), avec un montant de 526,4 millions EUR en crédits d'engagement;
- 06 04 14 03 (Projets énergétiques en vue d'aider à la relance économique - Réseau européen d'éoliennes en mer), avec un montant de 284 millions EUR en crédits d'engagement.

Ces montants, qui représentent au maximum un total de **2 milliards EUR** en crédits d'engagement et de **76,2 millions EUR** en crédits de paiement, sont inscrits dans les réserves correspondantes en attendant l'adoption de la base légale.

2) pour l'infrastructure Internet à large bande dans les zones rurales et les "nouveaux défis" du bilan de santé de la PAC: augmentation du poste budgétaire 05 04 05 01 (Programmes de développement rural) de **600 millions EUR** en crédits d'engagement.

L'APBR n° 4/2009 aurait pour effet net d'augmenter la part des recettes de **76,2 millions EUR** dans le budget général 2009 et d'augmenter en conséquence la contribution globale des États membres à son financement.

Le 27 avril 2009, le Conseil a établi le projet de budget rectificatif n° 4 pour l'exercice 2009, tel que transmis par la Commission dans son avant-projet de budget rectificatif n° 4 et tel qu'il figure dans l'annexe technique de l'exposé des motifs du projet de budget du Conseil (voir doc. Conseil 9216/09 ADD 1).